

---

Renvoi au comité de sûreté générale de l'adresse de la société populaire de Delémont qui félicite la Convention nationale et demande la suppression des comités de surveillance des campagnes, lors de la séance du 8 prairial an II (27 mai 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité de sûreté générale de l'adresse de la société populaire de Delémont qui félicite la Convention nationale et demande la suppression des comités de surveillance des campagnes, lors de la séance du 8 prairial an II (27 mai 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 51-52;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1976\\_num\\_91\\_1\\_13447\\_t1\\_0051\\_0000\\_10](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13447_t1_0051_0000_10)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

2	<p>Les citoyens de la commune ont donné à différentes époques pour le départ de nos volontaires ou équipement la somme de</p> <p>Depuis vendémiaire jusqu'au 1er floréal, la commune a fourni aux armées (des) fourrages</p> <p>Dans cette quantité, il y en a eu beaucoup donné en pur don, et plusieurs citoyens sachant la pénurie de nos armées, quoique peu fortunés, s'empressèrent d'y aller à leur frais et dépens, et n'ont été remboursés que 8 mois après</p> <p>La commune a fourni aussi son contingent de deux émines blé par homme d'après l'arrêté des représentants de Bonnet et Fabre</p> <p>La commune a fourni ces 8 chevaux qu'elle a envoyés au dépôt à Montpellier, avec selles, bottes, brides. Le restant n'a pas été fourni faute de matières</p> <p>La commune a fourni 2 charettes à 3 colliers pour l'armée des Pyrénées Orientales avec tous ses attraits</p>	<p>30000</p> <p>1700 quint.</p>
floréal 6	<p>La commune a fourni 6 cavaliers qu'elle a envoyés au district de Pont-sur-Rhône, avec l'équipement prescrit par la loi</p> <p><u>Nota</u> : notre contingent n'était que de 5 cavaliers, et nous en avons fourni 6</p>	<p>chevaux 8</p> <p>mules 6</p> <p>charrettes 2</p> <p>les attraits</p> <p>sarrots 5</p> <p>pantalons 5</p> <p>bonnets de police 5</p> <p>cols noirs 5</p> <p>chemises 15</p> <p>souliers 10</p> <p>bas 10</p> <p>sacs de toile 5</p>

P.c.c. mêmes signatures + PAYER, ROUX, COLLET, POUET, DUFRENE, BOURGNOTTE, ALLEGRE, GANDEBISC.

14

### 13

La Société populaire de Saint-Arnould, district d'Yvetot, département de la Seine-Inférieure, félicite la Convention d'avoir déjoué les conspirations, et fait tomber sous le glaive de la loi la tête des scélérats qui les avoient ourdies pour assassiner le peuple. Elle invite la Montagne à rester à son poste, et à éloigner des armées et des emplois civils tous les ci-devant nobles et prêtres. Elle annonce que cette commune, toute pauvre qu'elle est, vient d'offrir à la patrie 36 chemises, 2 paires de souliers et 5 paires de bas : cette offrande, dit-elle, doit être d'autant plus agréable aux défenseurs qu'elle provient du denier de la veuve et de l'orphelin. Elle dit que les habitans de cette commune ne reconnoissent que le temple de la raison, et qu'elle a déposé au district l'argenterie du ci-devant culte.

Elle termine par prier la Convention de l'autoriser à changer le nom de St-Arnould, qu'elle porte, en celui de la Montagne-sur-Seine.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au Comité de division (1).

(1) P.V., XXXVIII, 138. B<sup>in</sup>, 9 prair. (suppl<sup>t</sup>) et 10 prair. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>); Mon., XX, 590.

La Société populaire de Franc-Cyr, ci-devant Saint-Cyr, district de Dourdan, département de Seine-et-Oise, invite la Convention à rester à son poste. Du courage, Législateurs, soutiens d'un peuple nombreux ! nous jurons de vous soutenir d'ici, nous le jurons, et notre serment ne finira qu'avec la vie. Elle demande qu'on lui fasse passer le bulletin de la Convention pour s'instruire, et d'accorder à leur commune le nom de Franc-Cyr au lieu de Saint-Cyr.

Mention honorable, insertion au bulletin; renvoi au Comité de correspondance, et pour le changement de nom aux Comités de division et d'instruction publique (1).

### 15

La Société populaire de Delemont (2) félicite la Convention nationale sur ses glorieux travaux, et demande la suppression des Comités de surveillance des campagnes; elle se fonde sur ce que l'ignorance, l'égoïsme et les préjugés des

(1) P.V., XXXVIII, 138. B<sup>in</sup>, 10 prair. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).  
(2) Mont Terrible.

membres qui les composent rendent presque nul l'établissement de ces Comités.

Insertion au bulletin, et renvoi au Comité de sûreté générale (1).

## 16

La Société populaire de Préchac, département de la Gironde, rend grâces à la Convention nationale d'avoir encore une fois sauvé la patrie en déjouant l'infâme conspiration, et en livrant au glaive de la loi les monstres qui l'avoient ourdie pour assassiner la liberté, et le bon peuple français, qui ne peut plus désormais vivre sans elle. Elle invite la Convention à rester à son poste, et lui annonce qu'elle a envoyé au district, pour les défenseurs de la patrie, 282 chemises, 15 paires de bas, 24 aunes de toile et 30 draps de lit, auquel envoi elle a joint 34 marcs 7 onces et demie d'argenterie provenant de l'église de cette commune.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Préchac, s.d.] (3).

« Citoyens représentants,

La Société populaire de Préchac, émerveillée de vos travaux et de l'énergie de la Montagne n'a pas chersé à se défendre au sentiment qu'on éprouve toujours à l'aspect des grandes actions. Elle s'y est livrée au contraire toute entière; elle a vu dans ses représentants des hommes libres se dévouer pour le bonheur de leurs concitoyens. Elle n'a pas eu besoin de se consulter pour admirer vos sublimes efforts; ils étaient trop évidents pour ne pas fixer son attention, mais elle a saisi avec empressement pour vous adresser ses félicitations et vous engager à rester à votre poste jusqu'à la paix.

L'occasion où elle avait à vous annoncer un don de 282 chemises, 15 paires de bas, 24 aunes de toile, 30 draps de lit, 34 marcs 7 onces 1/2 d'argenterie d'églises, le tout envoyé au district; les femmes et les enfants défilent le vieux linge et bientôt l'hôpital de Rochefort recevra du secours. Continuez donc, citoyens représentant, à vous immortaliser et ne cédez la place à la législature que lorsque vous aurez établi la République une et indivisible sur des bases inébranlables et détruit tous les traites, amis d'Hébert, de Danton, etc., qui par leurs conjurations tendraient à la dissoudre; cette invitation est dictée par la sincérité, les termes qui l'expriment, citoyens représentants, vous annoncent assez que ce sont des campagnards qui parlent et qui ayant toujours vécu dans la simplicité de la nature, ne peuvent connaître que le langage de la vérité. S. et F. »

Les enfants de la Montagne :

AUDINET, LAFORGUE fils, CAUBIF.

P.S. — Dans le don patriotique sont comprises les 212 chemises et 11 paires de bas annoncées par l'agent national du district.

(1) P.V., XXXVIII, 139. B<sup>4n</sup>, 10 prair. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>); Mon., XX, 590; J. Sablier, n° 1344.

(2) P.V., XXXVIII, 139. B<sup>4n</sup>, 9 prair. (suppl<sup>t</sup>) et 10 prair. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) C 304, pl. 1134, p. 23.

## 17

La Société populaire d'Hyères, département du Var, écrit à la Convention nationale qu'elle s'est toujours distinguée par son patriotisme avant le 31 mai, que si depuis cette époque elle a semblé un moment se démentir et dévier de la conduite révolutionnaire qu'elle avoit constamment tenue, ce n'a été que par l'impuissance de résister et de vaincre la tyrannie et l'oppression de ces êtres immoraux et corrompus, qui, coalisés avec les infâmes toulonnais, et, ajoutant l'hypocrisie à la mauvaise foi, étoient parvenus à s'emparer de toutes les places, à concentrer toute l'autorité dans leurs mains, et à faire par la force et la terreur ce qu'ils ne pouvoient obtenir par la raison et la justice.

Ils prient la Convention de jeter un coup d'œil sur ce que cette commune a fait pour la chose publique depuis l'heureuse époque de la chute de leurs oppresseurs, et de lui rendre son affection.

Les membres de cette Société donnent les détails de la cérémonie célébrée dans cette commune en l'honneur de l'immortel représentant Beauvais, et terminent par dire : Législateurs, comptez sur le courage des républicains d'Hyères; ils ont juré de vous être inviolablement attachés, de vivre libres ou de mourir; ils tiendront leur serment.

Insertion au bulletin, renvoi au Comité de salut public (1).

## 18

La Société populaire d'Amboise (2) écrit à la Convention nationale que les représentants du peuple Francastel, Hentz et Ichon se sont entourés du peuple, qui s'est montré juste dès qu'il a pu s'expliquer librement; qu'il a su distinguer les patriotes de 1789 de ceux qui, depuis quelques mois, affichent les faux dehors d'un patriotisme exalté; qu'il a témoigné son indignation contre les autorités qui l'avoient opprimé, et choisi des fonctionnaires publics de sa confiance.

Cette Société ajoute qu'elle est composée presque entièrement de pères de famille vertueux, et vivant de leur travail.

Elle termine par jurer à la Montagne un attachement inviolable, et à tous les amis de la révolution une fraternité indissoluble.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

## 19

La Société populaire d'Héraclée, ci-devant St-Gilles, département du Gard, exprime à la Convention nationale sa gratitude sur ce qu'elle lui a envoyé le représentant du peuple Borie, dont les vertus et l'énergie révolutionnaire, dit-

(1) P.V., XXXVIII, 139. B<sup>4n</sup>, 10 prair. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>); Mon., XX, 590.

(2) Indre-et-Loire.

(3) P.V., XXXVIII, 140. B<sup>4n</sup>, 10 prair. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>); Mon., XX, 590.